Mise à jour de juin 2026

Publié le 05/06/2026

- GRH
  - Mettre à jour le gestionnaire de rubriques
  - Revalorisation du SMIC au 1er juin 2026
  - Régularisations
  - Divers
- Budget GRH
  - Divers
- Comptabilité
  - EPRD 2026
- Facturations
  - Gestion commerciale
  - Autres facturations
- Immobilisation
  - Divers
- Compléments de mise à jour
  - Compléments de mise à jour
- Déclaration des mises à disposition 2027

GRH

Mettre à jour le gestionnaire de rubriques

La version du programme GRH est 2026.06.01

Le gestionnaire de rubriques passe à 101

Vous trouverez dans le lien suivant les modifications qu'il contient :

> https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/gazette-et-versions-du-gestionnaire-de-rubriques-eig/page/version-101

Comme d’habitude, le gestionnaire de rubriques ne se met à jour que lors du changement de période.

Dans ce cas; il est nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubriques est indiquée sur l’écran principal avec la version du programme.



Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubriques.

> **Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.**



Cliquez sur le bouton  afin d'effectuer la mise à jour. A l'issue de celle-ci, le programme s'arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version

> **Le menu *Information de connexions* permet de vérifier qu'aucun utilisateur n'est connecté.**

GRH

Revalorisation du SMIC au 1er juin 2026

A ce jour (9 juin 2026), toujours pas de décret mais une communication du BOSS

https://boss.gouv.fr/portail/accueil/actualites-boss-et-rescrits/actualites-boss/2026/juin/revalorisation-du-smic-a-compter.html

---

L’arrêté du 22 mai 2026 porte officiellement le Smic horaire à 12€31 au 1er juin 2026.

Dès l'ouverture de la période de juin, vous pouvez mettre à jour les chiffres selon la méthode habituelle cf. Mise à jour des chiffres de paye

> Pas d'impact sur le calcul de la RGDU

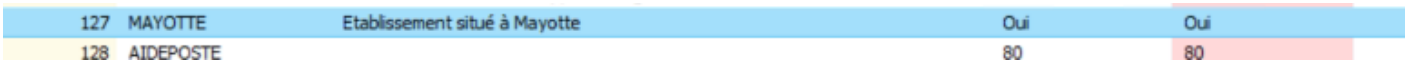
Contrairement aux années précédentes où le Smic avait évolué en cours d'année (2021, 2023, 2024...) il n'y aura pas, pour cette année d'impact sur le calcul de la RGDU. Concrètement, cela veut dire que c'est le Smic au 1er janvier 2026 qui reste la référence pour le calcul du Smic proratisé, et donc du coefficient. Cela reste cependant à confirmer par un décret à paraitre.

Par conséquent, une modification de programme a été nécessaire.

Procédure particulière pour les établissements situés à Mayotte

Les établissements situés à Mayotte n'ont pas le même SMIC. Par conséquent, pour les différentier, une constante générale à été créée : MAYOTTE

> Il est absolument indispensable de mettre ce paramètre à OUI. Ainsi, le programme ira chercher la valeur du SMIC au 1er janvier



127	MAYOTTE	Etablissement situé à Mayotte	Oui	Oui
128	AIDEPOSTE		80	80

19	SMIC0101	Smic horaire au 1er janvier	12,02	12,02

Régularisations

Régularisation cotisation transport

La cotisation transport doit comporter dans la rubrique 81.05 le code Insee commune. Il est désormais possible de saisir ce code Insee dans la saisie de la régularisation

https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/regularisation-cotisation-transport

Régularisation DSN du bloc 78 pour les OC

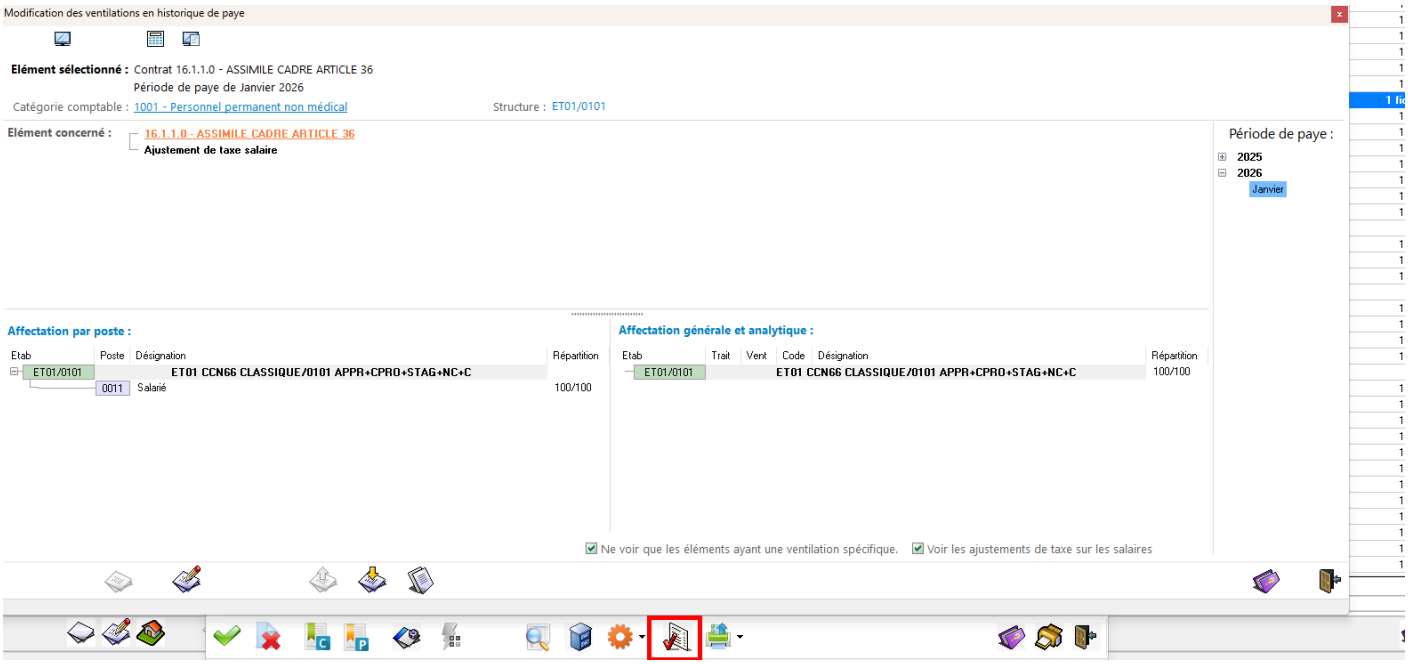
Pour une régularisation de l'assiette de cotisation des Organismes Complémentaires (Bloc 78 code 31), il est désormais possible d'indiquer le contrat OC concerné.

https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/regularisation-dsn#bkmrk-%C2%A0-7

Divers

Modification de la ventilation des ajustements de taxe sur les salaires

Il est possible de modifier la ventilation du contrat en historique en cliquant sur le bouton adéquat



Avec la mise à jour, il est désormais possible de modifier l'ajustement de taxe sur les salaires, qui est automatiquement généré lorsqu'un contrat est clos.

Correction contrôle charge vs DSN sur CTP 669

Dans le contrôle des charges versus DSN, les montants attribués au CTP 669 régularisation des allègements étaient inversés et généraient un écart à tort.

Taxe d'apprentissage

Pour les stagiaires, il ne sont soumis à la taxe d'apprentissage que sur la partie supérieure au seuil. La rubrique BC_TAXEAPP a été modifiée en conséquence, cf. https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/gazette-et-versions-du-gestionnaire-de-rubriques-eig/page/version-100#bkmrk-taxe-d%27apprentissage

Pour les CDD d'insertion (dispositif de politique publique code 71), ils ne sont soumis que sur la part supérieure au SMIC. La rubrique BC_TAP_CDDI a été créée en conséquence.

```
si (CONSTANTE(CONTRAT.DSNINTITULE)=60)
alors (
      [BC_BRUT_URSAFF.MONTANT]
      -
    (CONSTANTE(CONTRAT.CIVJOURSTRAVAIL)/CONSTANTE(GENERAL.NBJMOISPAYE)
    *CONSTANTE(GENERAL.SMICMENS))
      )
sinon (0)
```

Il convient d'affecter cette base de cotisation à la cotisation taxe d'apprentissage pour le régime de type CDDI

Congé supplémentaire de naissance

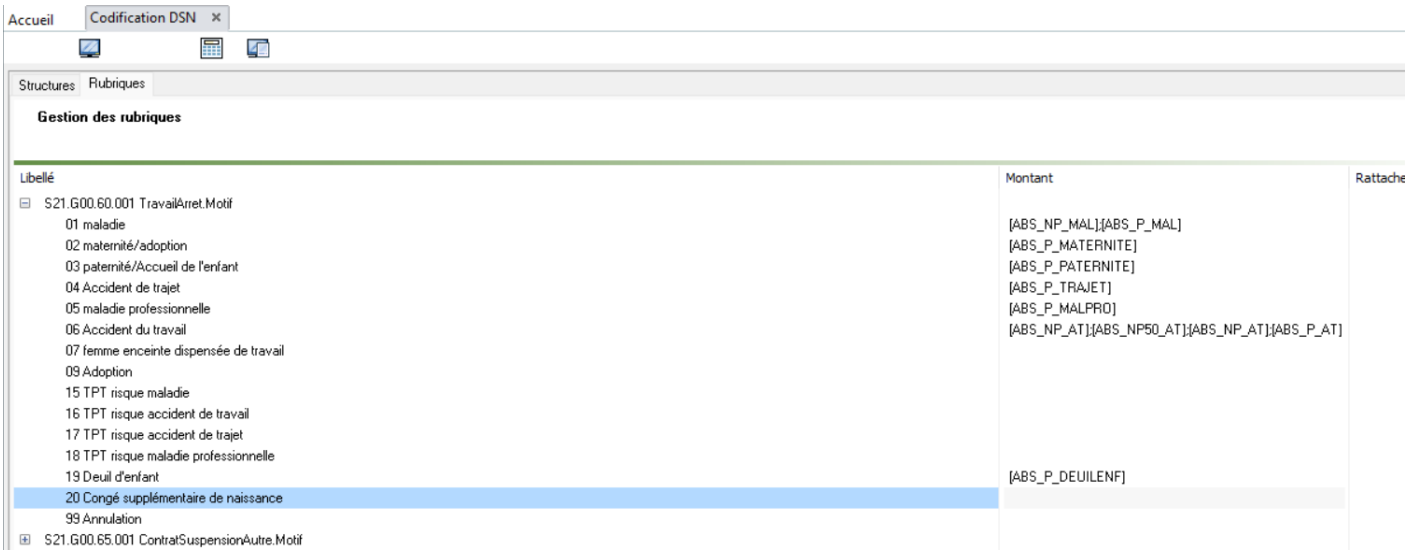
La rubrique ABS_NP_CSN a été créée. (Gestionnaire de rubrique 101)

> plus d'infos : Version 101 du gestionnaire de rubriques

> Plus d'infos : Congé supplémentaire de naissance

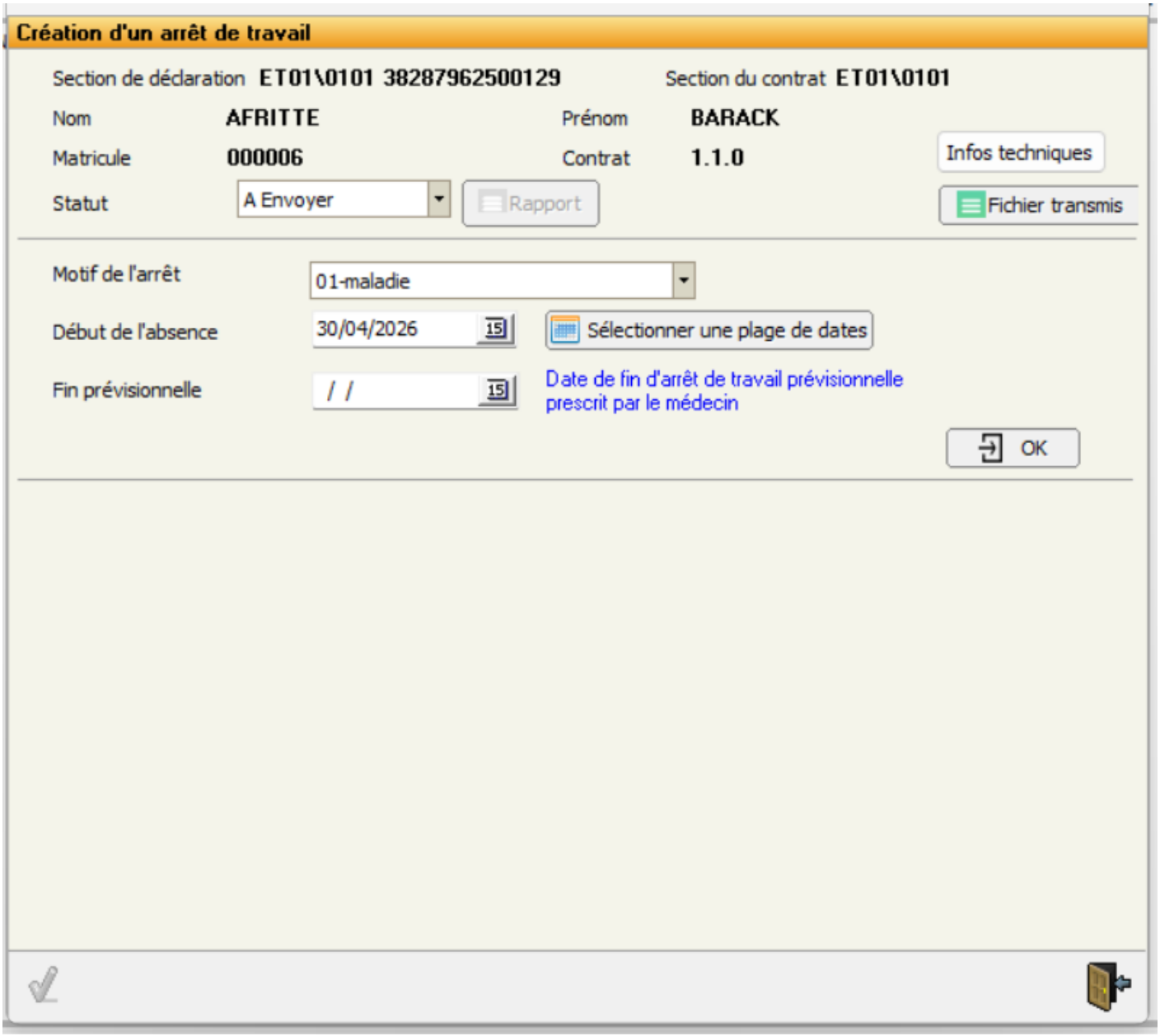
Signalement du congé supplémentaire de naissance

A faire dans EIG (à partir du gestionnaire de rubriques 101) :
Dans DSN / Paramétrage de la DSN / Rubriques (en haut à gauche) :
Pour la structure S21.G00.60.001 Code 20, il faudra ajouter la ou les rubriques du congé supplémentaire de naissance :

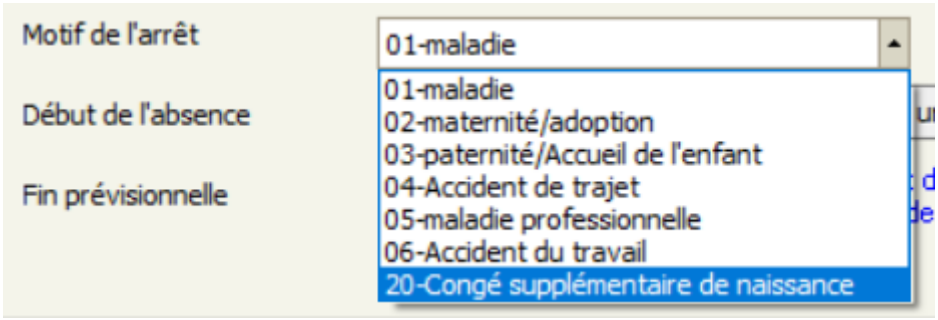

Accueil
Codification DSN
Structures
Rubriques
Gestion des rubriques
Libellé
Montant
Rattache
S21.G00.60.001 TravailArret.Motif
01 maladie
[ABS_NP_MAL];[ABS_P_MAL]
02 maternité/adoption
[ABS_P_MATERNITE]
03 paternité/Accueil de l'enfant
[ABS_P_PATERNITE]
04 Accident de trajet
[ABS_P_TRAJET]
05 maladie professionnelle
[ABS_P_MALPRO]
06 Accident du travail
[ABS_NP_AT];[ABS_NP50_AT];[ABS_NP_AT];[ABS_P_AT]
07 femme enceinte dispensée de travail
09 Adoption
15 TPT risque maladie
16 TPT risque accident de travail
17 TPT risque accident de trajet
18 TPT risque maladie professionnelle
19 Deuil d'enfant
[ABS_P_DEUILENF]
20 Congé supplémentaire de naissance
99 Annulation
S21.G00.65.001 ContratSuspensionAutre.Motif

Pour signaler le congé supplémentaire de naissance, dans EIG, il faut aller dans DSN / Gestion des arrêts de travail
Puis cliquer sur :
- Ajouter
- Créer un nouvel arrêt de travail pour un nouveau contrat

Il faut ensuite sélectionner le salarié et son contrat concerné et valider.
La fenêtre suivante s'ouvre ensuite :



Pour le motif de l'arrêt, il faudra choisir le code 20-Congé supplémentaire de naissance



Il faudra également renseigner la date de début de l'absence et la date de fin prévisionnelle, cliquer sur "OK" puis valider.

Wiki disponible : https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conges-absences/page/conge-de-naissance-supplementaire

Contrat de valorisation de l'expérience (CVE)

Le contrat de valorisation de l'expérience est un dispositif de politique publique (code 83) accessible uniquement pour les natures de contrat CDI.

La rubrique de cotisation CONTRIB_RET_EX a été créée afin d'exonérer de contribution patronale spécifique les indemnités de mise à la retraite des salariés en CVE. Elle est calculée automatiquement mais nécessite la mise à jour du gestionnaire de régimes.

> Plus d'infos : Contrat de Valorisation de l'Expérience (CVE)

Budget GRH

Divers

- Correctif validation des taux employeurs dans une hypothèse
- Correctif de la répartition des charges quand le brut est inférieur à 1 euros
- Correctif copie d'un reclassement depuis un autre CBS

Comptabilité

Comptabilité

EPRD 2026

Diffusion des évolutions des cadres EPRD pour 2026

modifications des nomenclatures EPRD pour CRP/CAF/CRP_PGFP

Facturations

Gestion commerciale

v2026.6.0

Création d'une gazette d'information



Un bouton apparait sur la page d'accueil de la gestion commerciale. Il vous permet de suivre via notre page wiki les informations en notre possession qui concerne la Gestion commerciale.

Il sera notamment utilisé pour suivre l'actualité de la réforme de la facturation électronique.

Le bouton devient rouge lorsqu'une nouvelle information est disponible et vert lorsque l'utilisateur a accédé à la page wiki.

Agrandissement de la fonte dans le nouveau format de document

A la demande générale nous avons agrandi la fonte des lignes de factures dans le nouveau format des documents de facturation

Réforme de la facturation électronique

Format Factur-X EN16951

Le format Factur-X est un des 3 formats socle de la réforme. La version EN 16951 de ce format est celui qui sera demandé. Il était donc primordiale de l'implémenter afin d'assurer la compatibilité avec toutes les Plateforme Agréé dans le cadre de la réforme.

Ce format est donc maintenant disponible dans cette version

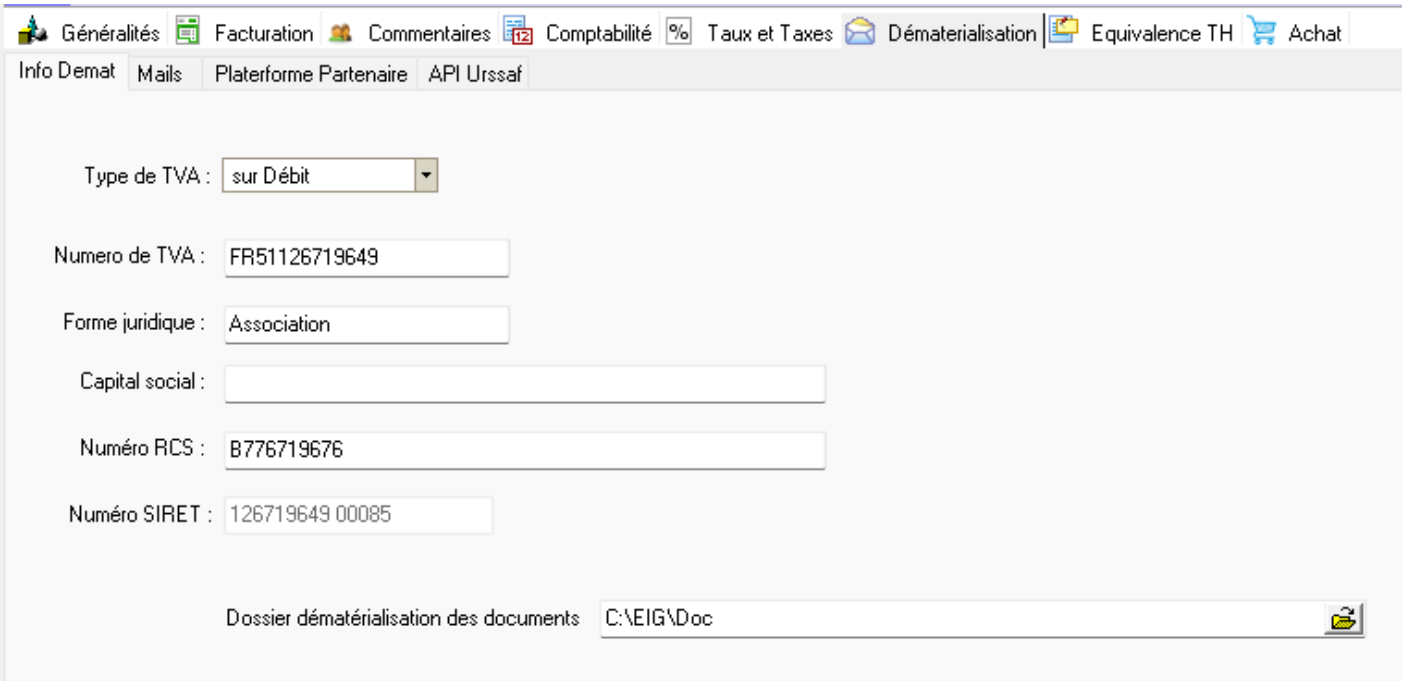
Connexion aux API de Yooz

La connexion au API de Yooz a été réalisée. Elle permet aujourd'hui de gérer le référentiel client en création/suppression et mise à jour.

La transmission des factures est en cours de réalisation et sera livré très prochainement.

Pour ce faire l'onglet Dématérialisation dans la gestion des structures a été repensé et permet de paramétrer l'ensemble des informations nécessaires pour transmettre les factures.

Le premier sous-onglet "Info demat" permet de saisir les informations nécessaires pour votre structure



Vous pouvez ainsi indiquer sur cette écran le type de TVA et tus les champs nécessaire au bon remplissage des formats de facture dématérialisée.

C'est sur cette écran également que vous allez pouvoir indiquer le dossier sur lequel les factures au format Facture-X vont être générée. **Cette information est essentiel si vous avez choisi un autre prestataire que Yooz comme plate forme agréée**.

Autres facturations

Facturation prix de journée

v2026.6.0

Gestion des ressources : Correctifs dans la fiche personne et dans les paramètres section

Possibilité d'enlever le filtre établissement dans l'édition des personnes

Facturation maison de retraite

v2026.6.0

Correctifs dans l'imports des résidents

Immobilisation

Divers

Ajout de la possibilité de mettre à jour la liste des types immobilisation en mode hypothèse et notamment les types immobilisation du niveau association

Compléments de mise à jour

Compléments de mise à jour

SFX2606070

Publication : diffusion limitée

EIGCompta version 3.99.2.8 :

- Rapprochement bancaire dématérialisé :
  - Import des relevés bancaire :
    -  Ajout du bouton supprimer un relevé. Il permet de supprimer un relevé intégré aux conditions suivantes:
      - Aucune de ses lignes ne doit être dans un rapprochement bancaire validé ou sauvegardé.
        - Si c'est le cas, il faut supprimer le rapprochement ou la sauvegarde.
      - Aucune écriture ne doit avoir été générée depuis le relevé.
        - Si c'est le cas il faut les supprimer dans Rapprochement bancaire / Outil à propos de la génération automatique des écritures à partir des relevés / Suppression des écritures générées depuis le relevé.
      - Il n'y a pas de relevé plus récent intégré.
        - Si c'est le cas, il faudra supprimer les relevés en commençant par le plus récent.
    - Un relevé supprimé par ce biais retourne dans la liste des relevés en attente d'importation ()
    - Accès à la fonctionnalité régi par le droit "Outils Rapp Bancaires" dans "Fonctions Administrateur Avancées".
  - Rapprochement bancaire dématérialisé :
    - Correction d'un bug où une écriture modifiée conservait parfois à tort le statut "rapproché" suite à la suppression de la sauvegarde du rapprochement bancaire dans lequel elle se trouvait.

SFX2606060

Publication : 25/07/2026

EIGCompta version 3.99.2.7 :

Correctif sur les factures sans BAP :

- Virement démat:

    - Les factures sans BAP ne sont plus disponibles dans les virements démat. (bug apparu avec la version 3.99.2.6)
- Factures par statut:
    -  Ajout du bouton "correctif des statut" qui permet de corriger le statut des factures
        - L'application va regarder toutes les factures et les analyser.
        - Si une facture a le statut BAP reçu à tort, elle retrouvera le statut en attente de BAP.
        - Si une ou plusieurs factures on à tort le statut BAP reçu et qu'elles sont dans un virement, l'application l'indiquera.
            - Si le virement est comptabilisé, les facture auront le statut payées, il ne sera plus possible de le corriger.
            - Si le virement est annulé ou que les factures sont retirées du virement, un fois fait, il faut de nouveau appuyer sur le bouton "correctif des statut".

- Virement démat :
    - La modification de la section de règlement s'effectue correctement lors de la création ou la modification d'un profil de virement.
    - Dans le cas d'un fichier de virement unique pour des virements de plusieurs section, l'information du payeur, transmise au fournisseur, indique correctement la section de règlement et plus celle de l'émission du virement.

SFX2606050

Publication : 18/07/2026

EIGGrh : Version 2026.06.5 build 0

- Correctif mise à jour des constantes générales. Dans certains cas minoritaire, les constantes générales de niveau association prennent la valeur des constantes générales d'un établissement, lors de la génération de la DSN. Anomalie existante depuis la mise en place de la taxe d'apprentissage
- Amélioration du temps de génération du FCTU
- Correction des éléments constants contenu dans une proposition de contrat qui n'étaient pas conservés.

Gestion commerciale : Version 2026.07.0

- Ouverture des codifications API Yooz dans la gestion des structures
    - Possibilité de transmettre les référentiels clients puis mise à jour en temps réel des clients modifiés
    - Possibilité de transmettre les factures
- Initialisation en lot des natures de produit dans le cadre de la réforme (prestation de service, livraison de matériel, prestation mixte). Cette initialisation s'effectue au niveau des catégories et des sous-catégorie. On peut ensuite gérer les exceptions au niveau des

produits (onglet facturation).
- Calcul automatique de la nature de prestation au niveau des documents de facturation. La nature est déduite des produits qui compose le document. Ce champ devient donc non saisissable.

EIGCompta version 3.99.2.6 :

Virement démat:

- Amélioration du temps de chargement lors du chargement de la liste des factures à ajouter
  -  Affiche toutes les écritures candidates au virement (comme précédemment) mais limite aux exercices ouverts.
  -  Affiche toutes les écritures candidates au virement.
  -  Affiche les écritures candidates au virement suivant les paramètres du virement.

Note: *Que ça soit pour les Virements fournisseur ou les Virements démat, l'application se base sur les écritures non lettrées. Plus il y a d'écritures non lettrées (sur compte lettrable) plus le temps de chargement est long.*

- Les virements dont la banque est indiquée comme 'inconnue' ou 'incomplète' ne sont plus présentés dans la liste des virements à emmètre. (Les fichiers SEPA, dont la banque été indiquée comme 'inconnue' ou 'incomplète' dans le virement , étaient refusé par la banque.)

Lettrage:

- Correctif permettant de lettrer certaines écritures issues de l'import des factures démat. (Concerne essentiellement les factures ayant une ligne de TVA et qui ont eut une action administrateur)

IEC:

- Correctif du problème levant l'erreur "IS mal renseigné" lors de l'import.

Configurateur

- Correctif du bug sur la modification des utilisateurs dupliqués

SFX2606040

Publication : diffusion limitée

EIGCompta version 3.99.2.5 :

CRP PGFP :

- Les calculs concernant les comptes 747 et 757 prennent correctement en charge les comptes supplémentaires inclus. (ne concerne que les associations ne respectant pas la nomenclature de référence)

Tarif EHPAD :

- Les calculs concernant les comptes ayant des lignes "dont" prennent correctement en charge les comptes supplémentaires inclus.(ne concerne que les associations ne respectant pas la nomenclature de référence)

EIG Facturation prix de journée : Version 2026.6.2

- Correctif de l'extraction des données

EIG Gestion commerciale : Version 2026.6.1

- Correctif sur la génération des Factur-X EN16951 qui ne se génèrent pas suite à des problèmes de caractères spéciaux dans les fiches clients
- Implémentation du transfert du référentiel Yooz par API
- Implémentation des transferts des factures par API Yooz

SFX2606030

Publication : 18/06/2026

EIGCompta version 3.99.2.4 :

- Correctifs pour le calcule de "GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation hors c/747 et 757", "Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous" et "GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables & comptes 747/757".

SFX2606020

Publication : 13/06/2026

EIGCompta version 3.99.2.3 :

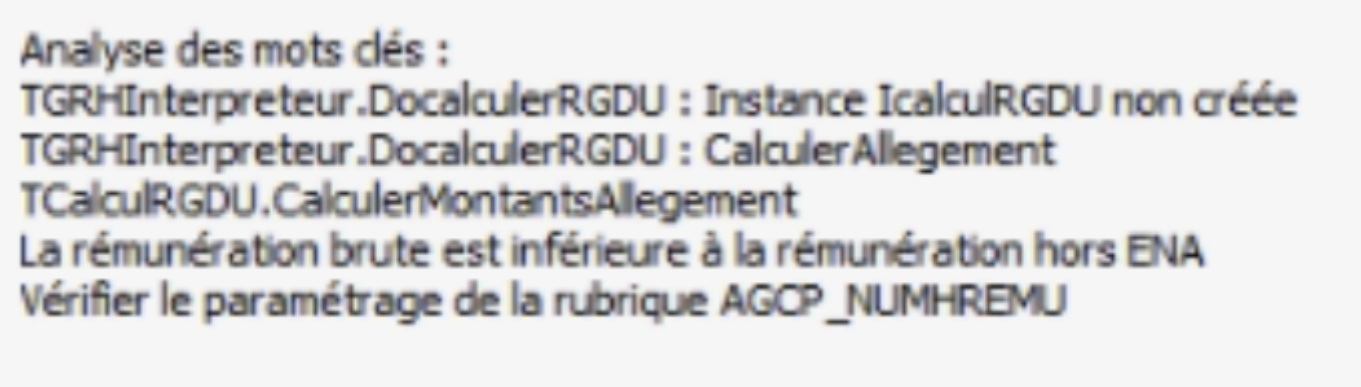
- Correctifs sur la nomenclature CRPP Complet et Tarif EHPAD.

SFX2606010

Publication : 10/06/2026

EIGGrh : Version 2026.06.2 build 2

- Correctif contrôle paramétrage DSN : Anomalies signalées à tort
- Correction du différentiel SMIC en convention 51 et 66 : gestionnaire de rubrique102
- Correction anomalie de calcul de la RGDU, message d'erreur quand le brut est négatif :



EIG Facturation prix de journée : Version 2026.6.1

- Correctif sur les zones complémentaires

EIGCompta :

- Amélioration du temps de chargement du traitement des factures.

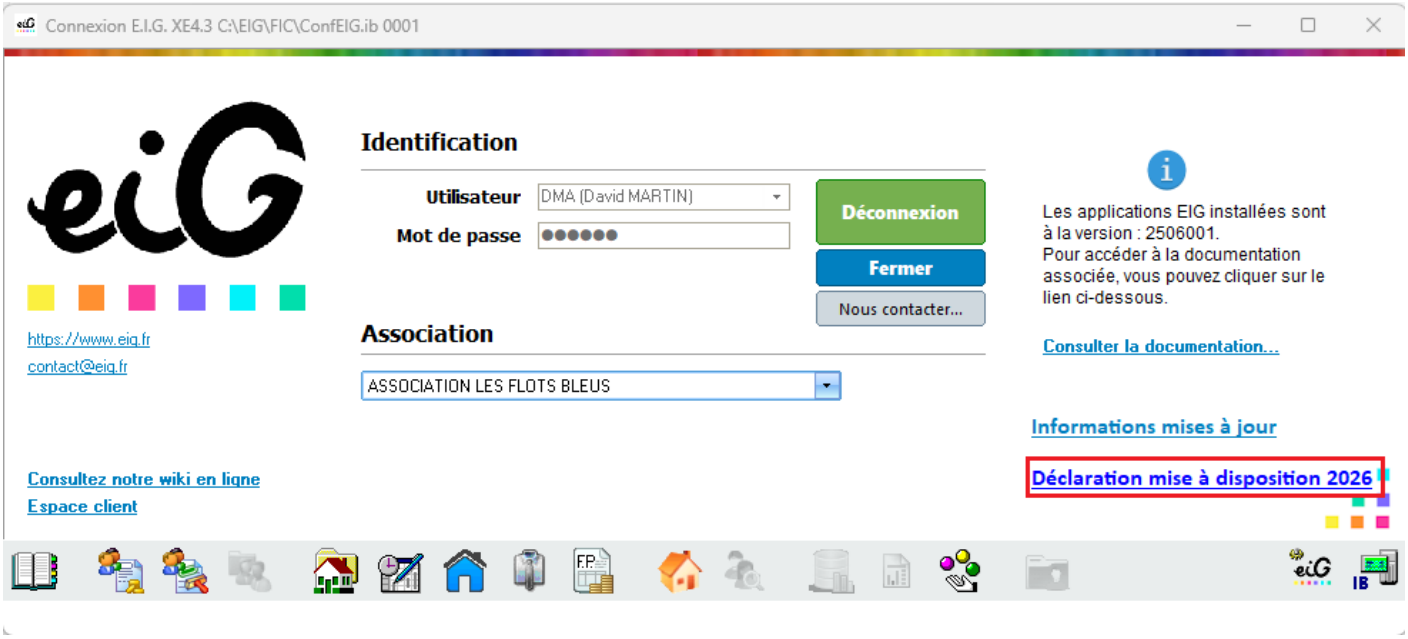
Déclaration des mises à disposition 2027

Vous devez maintenant déclarer depuis le connecteur eiG les informations qui serviront au calcul des mises à disposition des logiciels eiG pour votre association.

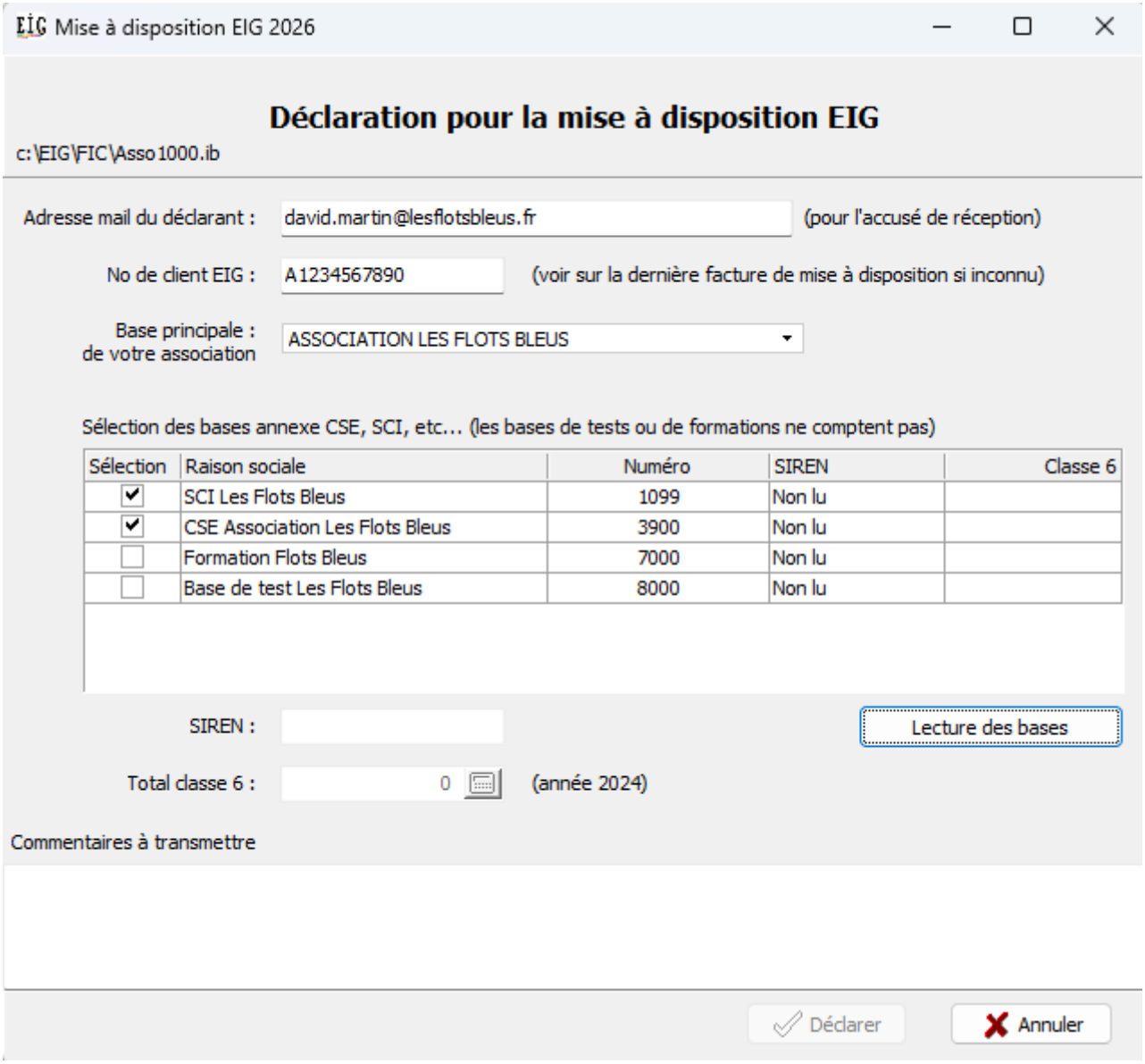
Attention, cette déclaration est obligatoire. En cas de manquement, vous vous exposez à une interruption de la mise à disposition des logiciels eiG.

Cette déclaration doit être effectuée entre le 01/07 et le 30/09 de chaque année. Seuls les utilisateurs ayant les droits sur les états de fin d'année en comptabilité peuvent effectuer cette déclaration.

Dans le connecteur, après vous être connecté et si vous avez les droits nécessaires au traitement. Un lien vous invite a accéder à la déclaration.



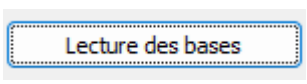
Une fois que vous avez cliqué sur le lien la fenêtre de déclaration s'affiche.



Vous devez dans un premier temps obligatoirement renseigner les informations suivantes :

- Adresse mail du déclarant (cette adresse mail sera utilisé uniquement pour l'envoi de l'accusé de réception)
- Numéro de client EIG (ce numéro figure sur toutes les factures de mise à disposition que vous recevez mensuellement)
- Choisir dans la liste la base principale de votre association
- Sélectionner ensuite si besoin les bases annexes utilisés dans le cadre de votre gestion (SCI, CSE et autre)

Une fois cette saisie effectuée, vous devez cliquez sur le bouton "Lectures des bases"

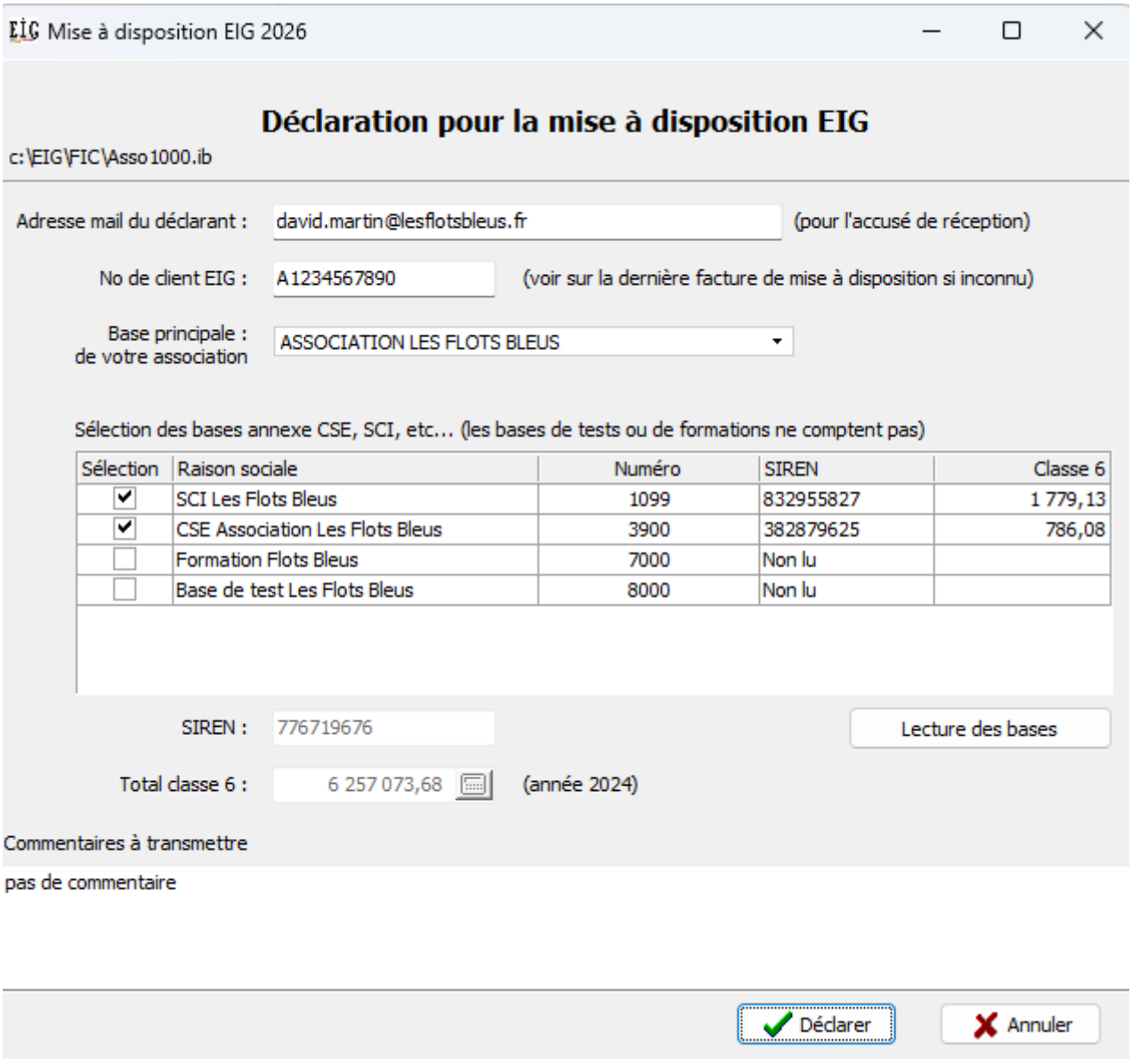


Ce bouton va lancer le traitement qui va remplir automatiquement les informations suivantes figurant dans les bases sélectionnées et nous étant nécessaire pour le calcul de votre mise à disposition :

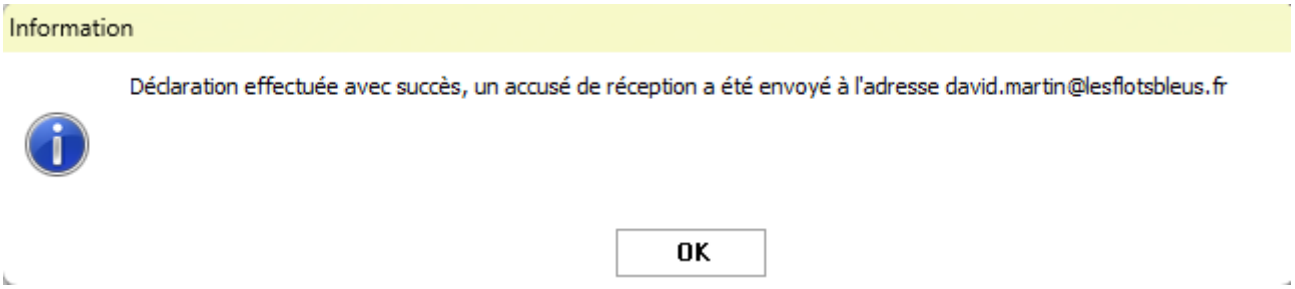
- SIREN de votre association ;
- Total classe 6 de votre association. Ce montant correspond au total des comptes de classe 6 de votre association pour l'année N-2 selon les règles du plan comptable générale. La mise à disposition pour l'année 2026 se basera donc sur le total des comptes de classe 6 de l'année 2024 ;
- SIREN des bases annexes sélectionnées ;
- Total classe 6 des bases sélectionnées ;

Vous ne pouvez pas modifier ces informations. Vous pouvez néanmoins nous transmettre un commentaire à l'aide de l'espace de saisie dédié à cet effet.

Une fois le formulaire rempli, le bouton Déclarer s'active et vous pouvez cliquer dessus pour transmettre à eiG les informations



Une fois la déclaration effectuée, les informations sont transmises à eiG et un mail de confirmation résumant votre déclaration sera envoyé à l'adresse mail du déclarant indiqué.



Pour votre information quand une déclaration a été effectuée, le lien reste visible sur le connecteur mais il a la couleur grise. Vous avez ainsi la possibilité de modifier votre déclaration.

Le lien disparait du connecteur à partir du 01 janvier.

